

Réf: Dossier N° 057838

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LA POISSONNERIE NATURELLE »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 39, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/11/2021 , et enregistrés au CEPICI le 19/11/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA POISSONNERIE NATURELLE »

Objet : ELEVAGE DE PRODUITS ALIMENTAIRES. ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL : L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 39, Ilot 3

Dirigeant(s) : M JACQUES ALFRED KONAN BANNY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07504 du 29/11/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°37074/GTCA/RC/2021 du 29/11/2021

